

L'Association Internationale pour le Développement, le Tourisme et la Santé (AIDéTouS), association à but non lucratif, s'est constituée en 1996. Elle s'est donnée pour but de participer à la réduction des effets indésirables du tourisme pour en faire un facteur d'épanouissement pour les voyageurs et de développement pour les populations locales.

AIDéTouS est constituée par un réseau international de bénévoles spécialistes du développement, du tourisme, de l'environnement et de la santé. L'association œuvre depuis douze ans contre les MST/VIH/Sida à travers son programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le trafic humain et le tourisme sexuel, y compris en France. Elle montre alors que le tourisme sexuel trouve toujours ses proies dans le réservoir des populations les plus vulnérables sur les sites touristiques du monde entier et souligne ainsi la nécessité d'une solidarité internationale.

Participez à une action ponctuelle ou régulière de l'association en France ou à l'étranger. Votre collaboration permet d'obtenir des subventions et contrats pour embaucher des équipes locales qui participent aux recherches scientifiques, aux actions de communication et de prévention et aux actions de formation et de développement quand des moyens plus importants ont été réunis. AIDéTouS agit auprès des enfants, des familles ou groupes dont ils sont issus, des professionnels du tourisme et de la santé, des touristes, ainsi que des autorités nationales et internationales en Afrique, Europe, Asie, Amérique latine et Caraïbes.

www.aidetous.org

Les collaborateurs de l'AFD sont confrontés dans les géographies d'intervention à ce fléau. Le caractère illégal, amoral et dangereux de l'exploitation sexuelle des enfants incite à la plus grande vigilance et à participer dès que possible à leur protection. A chacun de prendre ses responsabilités. Le cabinet médical du siège est à la disposition de tous les agents pour des informations complémentaires.

AIDéTouS

Nicolas Toutain,
33 rue de Cambonne, 75015 Paris

Contact Florence Pasnik : aidetous@gmail.com

www.aidetous.org



Association Internationale
pour le Développement, le Tourisme et la Santé
(International Association for Development, Tourism and Health)



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

© Crédits photos : Alistair Sinclair

STOP À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS !



**la loi française prévoit 5 à 10 ans d'emprisonnement
pour toute personne qui pratique
le tourisme sexuel
avec des jeunes de moins de 18 ans**



L'Agence Française de Développement (AFD) et l'Association Internationale pour le Développement, le Tourisme et la Santé (AIDéTouS) ont signé une convention de partenariat pour l'information des agents du Groupe sur la vulnérabilité des jeunes exposés au tourisme sexuel, en particulier dans les pays en développement.

Même si les mineurs paraissent consentants, les études d'AIDéTouS montrent qu'ils sont orphelins ou qu'ils sont contraints à se prostituer, par leur famille en raison de leur extrême vulnérabilité, par des proxénètes ou des trafiquants.

L'argent bénéficie peu aux enfants. Les revenus de l'exploitation sexuelle

sont répartis entre les proches, les intermédiaires locaux et les réseaux mafieux. Si cet argent gagné donne à la famille quelques revenus, la maladie et les séquelles de la maltraitance mettent en danger ces enfants.

La prostitution des jeunes aggrave la misère et le rejet de la société : les fillettes et les adolescentes qui perdent leur virginité perdent également l'espoir d'un mariage, d'une vie de famille, d'un statut social.

Les jeunes doivent supporter des rapports sexuels à hauts risques, sans préservatifs. L'accès à la prévention et aux soins est souvent inexistant. Ils meurent prématurément, rejetés par ceux qui les ont exploités, familles, proxénètes et clients.

Et s'il faut en arriver à cet argument, les filles et les garçons, même à un âge très précoce ou vierges, peuvent être porteurs d'infections sexuellement transmissibles (VIH/Sida, syphilis, hépatites, herpès...). La « virginité » (réelle ou supposée) n'empêche en aucune manière la contamination. Les enfants ne sont pas dépistés et, sans le savoir eux-mêmes, peuvent donc être à l'origine de transmission de maladies graves, voire mortelles. Ils peuvent également être porteurs de maladies de promiscuité (gale, typhus, tuberculose...).

Tous les enfants et les adolescents méritent le respect qui leur est dû, partout dans le monde. Le soleil, les vacances, l'exotisme ne justifient pas un comportement différent du voyageur que celui que la morale, le devoir et la loi imposent dans son pays d'origine.

Fermer les yeux sur la prostitution des mineurs l'encourage. Réagissez et agissez pour leur protection.

Le faible niveau scolaire des jeunes ne leur permet pas de se protéger eux-mêmes.

Des numéros verts sont disponibles dans les guides touristiques, les offices de tourisme et les ambassades.



L'utilisation d'alcool ou de substances « ludiques » (illicites ou non) peut amener à des comportements non maîtrisés.

Participez à leur protection.

RÉPRESSION DES INFRACTIONS SEXUELLES COMMISES SUR LES MINEURS



La Convention internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre 1989) protège les moins de 18 ans de l'exploitation sexuelle. Dans les pays en développement, les condamnations peuvent aller de 5 à 30 ans d'emprisonnement, et l'amende jusqu'à 100 000 euros.

Selon la loi française, le touriste sexuel peut être poursuivi dans le pays où a été accomplie l'agression, ou en France, même sans dépôt de plainte de la victime ou de ses ayant-droits, ou dénonciation officielle par l'autorité du pays.